



# Port de Saint-Malo



## AVIS DE PUBLICITE

L'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques prévoit que :  
« Lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable, par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente. »

### Objet du présent avis

Edeis Ports de Saint-Malo & Cancale a reçu une manifestation d'intérêt spontanée émanant d'un opérateur exerçant une activité maritime et portuaire.

Le projet envisagé porte sur la réalisation d'un bâtiment tertiaire et administratif nécessaire à l'exercice de cette activité.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, l'opérateur a manifesté son intérêt pour l'occupation d'une emprise d'environ 200 m<sup>2</sup> située quai Sud-Est – bassin Duguay-Trouin – 35400 Saint-Malo. L'emprise concernée serait mise à disposition du titulaire à compter du 13 juillet 2026, pour une durée comprise entre 10 et 35 ans, selon la nature des investissements projetés et leur durée d'amortissement.

La convention donnera lieu au paiement d'une redevance annuelle d'occupation du domaine public.

La redevance domaniale annuelle minimale attendue est fixée à 80€ HT/m<sup>2</sup>/an, hors charges et taxes éventuelles.

### Lieu d'exécution

Ports de Saint-Malo – bassin Duguay-Trouin  
35400 Saint-Malo

### Objet de la procédure

Le présent avis de publicité a pour objet de s'assurer, préalablement à la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public portuaire, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente, conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques.

### Procédure

Tout opérateur économique portant un projet concurrent en lien avec une activité maritime, portuaire ou logistique peut manifester son intérêt par courrier recommandé avec accusé de réception adressé à :

Edeis Ports de Saint-Malo & Cancale  
13 avenue Louis Martin  
35400 Saint-Malo

Toute demande d'information complémentaire peut être adressée à l'adresse suivante : [contact@saintmalo-cancalle.port.bzh](mailto:contact@saintmalo-cancalle.port.bzh)

La candidature devra impérativement être accompagnée d'un dossier comprenant à minima :

- Une présentation du candidat ;
- Une présentation détaillée du projet envisagé ;
- Les éléments techniques, économiques et financiers permettant d'apprécier la viabilité du projet.

Si un candidat se manifeste avant la date limite de réception des candidatures, Edeis Ports de Saint-Malo & Cancale procédera à une analyse comparative des propositions reçues dans le cadre d'une procédure de sélection préalable et attribuera le titre d'occupation au candidat ayant présenté l'offre la plus pertinente au regard des critères ci-dessous.

**Critères d'analyse des candidatures et des projets**

- Valorisation de l'activité de fret maritime – 40 %
- Solidité financière du candidat et redevance proposée – 40 %
- Valorisation du domaine portuaire – 20 %

**Date limite de réception des manifestations d'intérêt concurrentes**

Les manifestations d'intérêt concurrentes devront être réceptionnées au plus tard le 26 juin 2026.